

**20210118\_DL\_12**

**OBJET :** Avenant n°4 à la convention de DSP en affermage conclue avec Covage Somme

**Date de convocation :**  
6 janvier 2021

**Date de séance :**  
**18 janvier 2021**

**Date d'affichage :**  
3 février 2021

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 23

**Membres votants :** 32

Séance en présentiel et  
visioconférence

Règles de fonctionnement selon  
ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 et  
article 6 de la loi n°2020-1379  
du 14 novembre 2020

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY François, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DONA Mario, FRION Fabrice, JACQUES Laurent, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, POUPART Patricia, ROY Mathilde, TRABOUILLET Romuald, SAINTYVES Bruno.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Guy PENAUD à Margaux DELETRE  
Paul-Eric DECLE à Philippe VARLET  
Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS  
James HECQUET à Laurent PARSIS  
Jean-Philippe DELFOSSE à Philippe VARLET  
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Marie BLONDELLE  
Olivier JARDE à Margaux DELETRE  
Arnaud DE MONCLIN à Romuald TRABOUILLET  
Alain GEST à Mathilde ROY

*Le délégataire Covage Somme propose au syndicat mixte un nouvel avenant au contrat de délégation de service public, permettant d'y intégrer l'offre de co-investissement FTTH.*

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1425-1 et L-1425-2;
- Vu la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion en affermage du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique pour la période 2015 / 2029 approuvée par la délibération n°1 du 18 Novembre 2014 ;
- Vu les avenants n°1, 2 et 3 approuvés par le Comité syndical portant modifications des conditions initiales d'exécution de la convention,
- Vu le projet d'avenant n°4,

Considérant l'intérêt pour Covage et Somme Numérique d'enrichir l'offre de services FTTH du catalogue de la DSP, en accord avec le plan d'affaires,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** L'avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public pour la maintenance, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques est approuvé.

**ARTICLE 2 :** Le Président est autorisé à signer ledit avenant et en assurer la communication à toutes autorités compétentes à en connaître selon la réglementation en vigueur.